

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL724

présenté par
M. Iordanoff, M. Lucas et Mme Regol

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 327 par les mots :

« et des permanences seront mises en place dans les juridictions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli a pour objet de renforcer la présence des services pénitentiaires d'insertion et de probation en juridiction, comme le recommande le rapport des états généraux de la justice, à la fois pour garantir la prise en charge des prévenus en grande difficulté, dès la sortie de l'audience mais aussi pour renforcer leurs liens avec les juges correctionnels et les juges d'application des peines.